



Préavis N°08/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 15 mai 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 137'000.00

Installation de panneaux photovoltaïques – Rte de la Croix d'Or N° 4-6 et 10 à Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Dans le cadre des réflexions de la Municipalité sur les aspects environnementaux, une première étude du potentiel énergétique solaire des bâtiments communaux avait été initiée en 2019. Cette étude concluait que la réalisation de réseaux de consommation interne n'était pas rentable, et que des installations, au coup par coup, devraient être favorisées. Depuis cette année, la Commune s'engage dans l'établissement d'un Plan énergie et climat communal (PECC), programme qui est soutenu par le canton de Vaud et qui vise à faciliter la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques dans les communes vaudoises.

Objet du préavis :

Au vu du climat actuel incertain sur la sécurité énergétique, et dans l'attente de projets de rénovations importants - Grandes salles de Carrouge et de Mézières, par exemple - la Municipalité a opté pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures ne nécessitant pas de rénovation à long terme. Le premier projet, objet du présent préavis, concerne les bâtiments communaux de la Croix d'Or N°4, 6 (Salle des Enfants Bourgeois et voirie) et N°10 (Caserne SDIS) à Mézières. La couverture du bâtiment Croix d'Or N°8, ancien abattoir, n'est pas prise en compte, car une rénovation complète du bâtiment est à planifier à moyen terme.

La consommation électrique totale de ces différents bâtiments est d'environ 30 000 KWh/an, répartis de la manière suivante :

- Croix d'Or 4 : 5 000 KWh/an
- Croix d'Or 6 : 15 000 KWh/an, y compris centrale de chauffe
- Croix d'Or 8 : 5 500 KWh/an
- Croix d'Or 10 : 4 500 KWh/an
-

Deux variantes ont été étudiées :

1. Couverture des bâtiments Croix d'Or N° 4 et 6

La couverture totale des bâtiments Croix d'Or N°4, et 6 permet l'installation d'une puissance d'environ 40 KWc, donnant une production annuelle estimée à 49 000 KWh/an.

Sur la base des offres demandées, le coût d'une telle installation est estimé à Fr. 90'000.00 TTC. Une subvention d'environ Fr. 15'000.00 peut être attendue, soit un investissement net de Fr. 75'000.00 TTC, équivalent à Fr. 1'875.00/KWc installé.

2. Couverture des bâtiments Croix d'Or N°4, 6 et 10

La couverture totale des bâtiments Croix d'Or N°4,6 et 10 permet l'installation d'une puissance d'environ 75 KWc, donnant une production annuelle estimée à 85 000 KWh/an.

Sur la base des offres demandées, le coût d'une telle installation est estimé à Fr. 137'000.00 TTC, et une subvention d'environ Fr. 25'000.00 peut être attendue, soit un investissement net de Fr.112'000.00 TTC, équivalent à Fr. 1'493.00/KWc installé.



Plan de l'installation – Variante 1



Plan de l'installation – Variante 2

Dans les deux cas, la production est largement supérieure à la consommation totale des bâtiments, le solde étant réinjecté sur le réseau de distribution. Des discussions avec l'ASIJ Association scolaire intercommunale du Jorat, le SDIS Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Oron-Jorat et l'AIEJ Association intercommunale des Eaux du Jorat, afin de les fournir en électricité (réseau local d'autoconsommateurs) doivent encore être menées afin de contractualiser la revente d'électricité, leur permettant également de diminuer leur facture d'électricité.

Après analyse des deux variantes, compte tenu de la rentabilité attendue des deux solutions et dans une optique environnementale, la Municipalité a opté pour la variante 2, soit l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments Croix d'Or N° 4, 6 et 10. Elle engagera les discussions avec l'ASIJ, le SDIS et l'AIEJ afin de conclure un accord de fourniture à ses locataires.

Le montant des travaux est estimé de la manière suivante :

- Installation solaire :	Fr. 107'000.00 TTC
- Travaux électriques :	Fr. 20'000.00 TTC
- Divers travaux GC et imprévus :	Fr. 10'000.00 TTC
- Total travaux :	Fr. 137'000.00 TTC

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 27 juin 2023,
vu le préavis municipal N°08/2023 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments Croix d'Or à Mézières N° 4, 6 et 10 ;**
- **d'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 137'000.00 ;**
- **de financer cet investissement de la manière suivante :**
 - encaissement d'une subvention estimée à Fr. 25'000.00,
 - prélèvement d'un montant de Fr. 50'000.00 au fonds de réserve Culture et environnement No 9282.910.00,
 - et solde de Fr. 62'000.00 par la trésorerie courante ;
- **d'amortir l'investissement net de Fr. 112'000.00 de la manière suivante :**
 - amortissement initial par prélèvement de Fr. 50'000.00 au fonds de réserve Culture et environnement No 9282.910.99,
 - amortissement du solde de Fr. 62'000.00 sur 15 ans à raison d'un montant annuel de Fr. 4'200.00 par le compte No 8210.3312.006, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipal responsable :

M. Grégoire Favre, y compris pour la partie financière.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023.